

permettent qu'on les *approche*; l'*accès* en est facile ou difficile; l'*abord* rude ou gracieux; l'*approche* utile ou dangereuse. Qui a des connoissances peut avoir *accès*; qui a de la hardiesse *aborde*; qui joint à la hardiesse un esprit souple & flateur, peut *approcher* les grands. Voy. les *Synonymes* de M. l'Abbé Girard.

*ACCÈS*, en *Medecine*, se dit du retour periodique de certaines maladies qui laissent de tems en tems des intervalles de relâche au malade. V. *PÉRIODIQUE*.

Ainsi l'on dit un *accès* de goutte, mais plus spécialement un *accès* de fièvre, d'épilepsie, de folie; on dit aussi un *accès* prophétique.

On confond bien souvent *accès* avec *paroxysme*; cependant ce sont deux choses différentes; l'*accès* n'étant proprement que le commencement ou la première attaque de la maladie; au lieu que le *paroxysme* en est le plus fort & le plus haut degré. Voyez *PAROXYSME*. (N)

*ACCÈS*, terme usité à la cour de Rome, lorsqu'à l'élection des papes les voix se trouvent partagées, quelques cardinaux se délistent de leur premier suffrage, & donnent leur voix à un sujet qui en a déjà d'autres, pour en augmenter le nombre. Ce mot vient du Latin *accessus*, dérivé d'*accedo*, accéder, se joindre.

*ACCÈS*, en *Droit canonique*, signifioit la faculté qu'on accordoit à quelqu'un pour posséder un bénéfice après la mort du titulaire, ou parce que celui à qui on accordoit cette faculté n'avoit pas encore l'âge compétent, auquel cas on donnoit en attendant le bénéfice à un autre; & lorsqu'il avoit atteint l'âge requis, il entroit dans son bénéfice sans nouvelle provision.

Le concile de Trente, *session. XXV. chap. vij.* a abrogé les *accès*: il réserve seulement au pape la faculté de nommer des coadjuteurs aux archevêques & évêques, pourvu qu'il y ait nécessité pressante, & que ce soit en connoissance de cause.

La différence que les canonistes mettent entre l'*accès* & le *regrés*, c'est que le *regrés* *habet causam de præterito*, parce qu'il faut pour l'exercer avoir eu droit au bénéfice: au lieu que l'*accès* *habet causam de futuro*. Voyez *REGRÉS*. (H)

*ACCESSIBLE*, adj. ce dont on peut aborder, qui peut être approché.

On dit: cette place ou cette forteresse est *accessible* du côté de la mer, c'est-à-dire, qu'on peut y entrer par ce côté-là.

Une hauteur ou distance *accessible*, en *Geométrie*, est celle qu'on peut mesurer mécaniquement en y appliquant la mesure; ou bien c'est une hauteur du pié de laquelle on peut approcher, & d'où l'on peut mesurer quelque distance sur le terrain. Voyez *DISTANCE*, &c.

Avec le quart de cercle on peut prendre les hauteurs, tant *accessibles* qu'*inaccessibles*. Voyez *HAUTEUR*, *QUART DE CERCLE*, &c.

Un des objets de l'*arpentage* est de mesurer non-seulement les distances *accessibles*, mais aussi les *inaccessibles*. Voyez *ARPENTAGE*. (E)

*ACCESSION*, f. f. terme de *Pratique*, est l'action d'aller dans un lieu. Ainsi l'on dit en ce sens: le juge a ordonné une *accession* en tel endroit, pour y dresser un procès verbal de l'état des choses.

*ACCESSION*, en *Droit*, est l'union, l'adjecion d'une chose à une autre, ou moyen de laquelle celle qui a été ajoutée, commence dès-lors à appartenir au propriétaire de la première. Voyez *ACCESSOIRE* & *ACCROISSEMENT*.

*Accession* est encore synonyme à *accès*, terme usité à la cour de Rome. Voyez ci-dessus *ACCÈS*. (H)

\* *ACCESSIT*, terme Latin usité dans les collèges, se dit dans les distributions des prix, des écoliers qui ont le mieux réussi après ceux qui ont obtenu les prix, & qui par conséquent en ont le plus approché. Il y a presque toujours plusieurs *accessit*. Les Académies qui distribuent des prix donnent souvent aussi des *accessit*.

*ACCESSOIRE*, terme de *Droit civil*, est une chose ajoutée ou survenue à une autre plus essentielle, ou d'un plus grand prix. Voyez *ACCESSION*.

En ce sens, *accessoire* est opposé à *principal*.

Ainsi l'on dit en *Droit* que la pourpre en laquelle on a teint un drap, n'étant que l'*accessoire* du drap, appartient à celui qui est le maître du drap. (H)

*ACCESSOIRES*, adj. pris subst. *accessories* de Willis ou par *accessorium*, en *Anatomie*, sont une paire de nerfs qui viennent de la moelle épinière, entre la partie

antérieure & postérieure de la quatrième paire des nerfs cervicaux; ensuite ils montent vers le crane, & y étant entrés, ils en sortent avec la paire vague ou huitième paire, enveloppés avec elle dans une membrane commune; après quoi ils abandonnent la huitième paire, & vont se distribuer aux muscles du cou & de l'omoplate.

Ces nerfs-ci en montant vers le crane, reçoivent des branches de chacune des cinq premières paires cervicales près de leur origine de la moelle de l'épine, & fournissent des rameaux aux muscles du larynx, du pharynx, &c. s'unissant avec une branche du nerf intercostal, ils forment le plexus ganglio-forme. Voyez *PLEXUS*. (N)

*ACCESSOIRES*, f. m. pl. en *Peinture*, sont des choses qu'on fait entrer dans la composition d'un tableau, comme vases, armures, animaux, qui sans y être absolument nécessaires, servent beaucoup à l'embellir, lorsque le Peintre fait les y placer sans choquer les convenances. (R)

\* *ACCHO*, ville de Phénicie qui fut donnée à la tribu d'Azer. Il y en a qui prétendent que c'est la même ville qu'Acé ou Ptolémaïs; d'autres, que c'est *Accon*.

*ACCIL*, f. m. (*Chimie*.) il y en a qui se sont servis de ce mot pour signifier le plomb. Voyez *PLOMB*, *SATURNE*, *ALABARI*, *AABAM*. (M)

*ACCIDENT*, f. m. terme de *Grammaire*; il est surtout en usage dans les anciens Grammairiens; ils ont d'abord regardé le mot comme ayant la propriété de signifier. Telle est, pour ainsi dire, la substance du mot, c'est ce qu'ils appellent *nominis positio*: ensuite ils ont fait des observations particulières sur cette position ou substance métaphysique, & ce sont ces observations qui ont donné lieu à ce qu'ils ont appelé *accidens* des dictions, *dictionum accidentia*.

Ainsi par *accident* les Grammairiens entendent une propriété, qui, à la vérité, est attachée au mot, mais qui n'entre point dans la définition essentielle du mot; car de ce qu'un mot sera primitif, ou qu'il sera dérivé, simple ou composé, il n'en fera pas moins un terme ayant une signification. Voici quels sont ces *accidens*.

1. Toute diction ou mot peut avoir un sens propre ou un sens figuré. Un mot est au propre, quand il signifie ce pourquoi il a été premierement établi: le mot *lion* a été d'abord destiné à signifier cet animal qu'on appelle *lion*: je viens de la foire, j'y ai vu un beau *lion*; *lion* est pris là dans le sens propre: mais si en parlant d'un homme emporté, je dis que c'est un *lion*, *lion* est alors dans un sens figuré. Quand par comparaison ou analogie un mot se prend en quelque sens autre que celui de sa première destination, cet *accident* peut être appelé l'*acception* du mot.

2. En second lieu, on peut observer si un mot est primitif, ou s'il est dérivé.

Un mot est primitif, lorsqu'il n'est tiré d'aucun autre mot de la langue dans laquelle il est en usage. Ainsi en François, *ciel*, *roi*, *bon*, sont des mots primitifs.

Un mot est dérivé lorsqu'il est tiré de quelqu'autre mot comme de sa source: ainsi *céleste*, *royal*, *royaume*, *royauté*, *royalement*, *bonté*, *bonnement*, sont autant de dérivés. Cet *accident* est appelé par les Grammairiens l'*espece du mot*; ils disent qu'un mot est de l'espece primitive ou de l'espece dérivée.

3. On peut observer si un mot est simple ou s'il est composé: *juste*, *justice*, sont des mots simples; *injuste*, *injustice*, sont composés. En Latin *res* est un mot simple, *publica* est encore simple; mais *respublica* est un mot composé.

Cet *accident* d'être simple ou d'être composé a été appelé par les anciens Grammairiens la *figure*. Ils disent qu'un mot est de la figure simple ou qu'il est de la figure composée; en sorte que *figure* vient ici de *figere*, & se prend pour la forme ou constitution d'un mot qui peut être ou simple ou composé. C'est ainsi que les anciens ont appelé *vasa fictilia*, ces vases qui se font en ajoutant matière à matière, & *figulus* l'ouvrier qui les fait, à *figendo*.

4. Un autre *accident* des mots regarde la prononciation; sur quoi il faut distinguer l'accent, qui est une élévation ou un abaissement de la voix toujours invariable dans le même mot; & le ton & l'emphase qui sont des inflexions de voix qui varient selon les diverses passions & les différentes circonstances, un ton fier, un ton soumis, un ton insolent, un ton piteux. Voyez *ACCENT*.

Voilà quatre *accidens* qui se trouvent en toutes sortes de mots. Mais de plus chaque sorte particulière de mots